

FORMULE 45

RÉPLIQUE

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(nom)

appellant,

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

RÉPLIQUE

1. L'appelant reconnaît les allégations faites aux paragraphes..... de la réponse à l'avis d'appel.
2. L'appelant nie les allégations faites aux paragraphes..... de la réponse à l'avis d'appel.
3. L'appelant n'a pas connaissance des faits allégués aux paragraphes..... de la réponse à l'avis d'appel.
4. (Indiquer sous forme de paragraphes distincts et numérotés consécutivement chaque allégation de fait sur laquelle s'appuie la réplique.)

Date :

(Nom, adresse aux fins de signification et numéro de téléphone de l'appelant ou de son avocat)

DESTINATAIRE :

(Nom et adresse de l'avocat de l'intimé)

(FORMULE MODIFIÉE PAR DORS/2004-100, art. 32; DORS/2007-142, art. 24.).